

RÈGLEMENT RCA16 210006-2

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le mardi 3 octobre 2017, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté le règlement suivant :

Règlement RCA16 210006-2

Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (RCA16 210006)

QUE ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

QUE copie dudit règlement est déposée au secrétariat de l'arrondissement de Verdun situé au 4555 rue de Verdun, bureau 104, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Fait à Montréal, arrondissement de Verdun
ce 11 octobre 2017

La secrétaire d'arrondissement,
Caroline Fiset, OMA